

CHARTRE DES MEMBRES AFSSI

L'adhésion à l'AFSSI est une démarche volontaire par laquelle chaque membre s'engage à appliquer la présente charte et déclare partager les valeurs et les ambitions de l'Association.

Les valeurs de l'AFSSI sont la Responsabilité, l'Exemplarité, la Citoyenneté et la Proximité.

Chaque membre mesure en outre que la vie de notre Association n'est possible que par la contribution active de chacun à dues proportions de ses ressources.

La présente charte indique ci-dessous les grands principes que les membres acceptent d'appliquer dans leur participation à l'Association.

ENGAGEMENT A PARTICIPER A LA VIE DE L'ASSOCIATION (RESPONSABILITE, EXEMPLARITE, CITOYENNETE, PROXIMITE)

L'adhérent de l'AFSSI s'engage, dans la mesure du possible, à être actif au sein de l'Association, en œuvrant pour elle et pour le collectif notamment en contribuant à sa visibilité et à celle de ses membres, et en favorisant le recrutement de nouveaux adhérents, par exemple en :

- Assurant la promotion de l'AFSSI (présenter la MAPSSI, renvoyer ses contacts sur le site web de l'Association, parler de l'AFSSI en région ...) auprès de ses clients, contacts académiques, élus, collectivités, etc.,
- Apposant sur son site web le logo AFSSI ainsi qu'un renvoi vers le site internet de l'Association,
- Contribuant activement au relai des manifestations organisées par l'AFSSI sur ses canaux de communication,
- Assurant la promotion et le développement des autres membres de l'AFSSI, par exemple en redirigeant des clients potentiels vers la cartographie des membres de l'AFSSI, ou en travaillant en réseau en collaboration avec d'autres membres de l'AFSSI,
- Encourageant l'adhésion à l'AFSSI de nouveaux membres...

Il participe à la vie de l'Association, en particulier la société membre :

- S'engage à être présente ou à se faire représenter au minimum aux 2 manifestations que sont l'AG annuelle et les AFSSI Connexions,
- Participe aux votes (élection de CA...),
- Contribue aux groupes de travail,
- Contribue aux actions régionales.

Il répond favorablement aux sollicitations de l'AFSSI dans la collecte d'informations sectorielles, notamment :

- En s'engageant à répondre aux des enquêtes et études réalisées par l'AFSSI destinées à la mise en valeur de la filière, en transmettant (sous couvert de l'anonymat garanti par l'Association) leurs chiffres clés (CA, effectifs, ...),
- En suivant les différents appels à compétences relayés par l'AFSSI et en tenant autant que possible l'AFSSI informée des éventuelles réponses données, permettant d'évaluer l'impact des actions menées par l'Association pour ses membres.

DEONTOLOGIE (RESPONSABILITE, EXEMPLARITE, CITOYENNETE, PROXIMITE).

En qualité de membre de l'AFSSI, l'adhérent adopte un comportement général en ligne avec les valeurs de l'Association, respecte la confidentialité relativement aux informations partagées durant ses activités au sein des groupes de travail ou des instances de l'AFSSI.

En particulier :

- Il maintient un niveau élevé d'exigence et de bonnes pratiques scientifiques et commerciales cohérentes avec les valeurs et actions de l'AFSSI,
- Il respecte la confidentialité et la Propriété Intellectuelle,
- Il accompagne et encourage les nouveaux entrepreneurs relevant du périmètre de l'Association,
- Il reste transparent dans les relations entre confrères de sorte à éviter les conflits d'intérêts,
- Il informe le bureau de toute modification susceptible de modifier ses conditions d'éligibilité au statut de membre actif au sein de l'Association,
- Il accepte d'accueillir dans ses locaux des membres du Conseil d'Administration de l'Association,
- Il s'engage à bannir tout comportement de dénigrement d'autres membres de l'Association.

Signature du Membre

Signature du Président

